Ville de Châlons-en-Champagne et Châlons Agglo

Direction de la Communication

Journaux électroniques

Indiquer la manifestation avec les éléments dans l'ordre suivant :

TITRE – LIEU – DATE – DIVERS - **165 caractères maximum !**

Tout signe de ponctuation est pris en compte dans le nombre de caractères.

Date de début d'affichage : **Durée d'affichage : 15 jours**	Désignation du demandeur :

Hôtel de Ville – place foch – 51022 Châlons-en-Champagne Cedex
Tel : 03 26 69 38 38 – Mail : com.numerique@chalons-agglo.fr